

Droits des Étudiants Infirmiers



Droits sociaux



Les conseils régionaux (BFSS) :

- Des bourses de formation différentes
- Problèmes d'alignement
- Versements en retard

les Crous

Les CROUS (BCS) :

- Des logements peu accessibles en dernier recours (notification des bourses)
- Des aides d'urgence peu accessibles
- Des tarifs sociaux non accessibles (délocalisation)



la sécurité
sociale

Les autres démarches sociales :

- Pas ou peu d'information sur les dispositifs complémentaires
- Procédures longues
- Plages horaires ne correspondant pas aux plannings

Droits électifs

2008

Première étudiante infirmière élue au CNOUS (Conseil National des Oeuvres Universitaires et Scolaires)

2009

"Nouveau référentiel" de formation avec début d'une intégration universitaire
STATUT ÉTUDIANT
(*et non plus élève*)

2020

Autorisation du droit de vote des étudiants infirmiers à l'université

2023

Élections étudiantes des conseils universitaires - 82 élections dont 46 qui concernaient les ESI
Dans une dizaine d'Universités, les ESI n'avaient pas le droit de vote

2023

À la fin de ces élections, record historique d'une trentaine d'élus étudiants infirmiers universitaire !

2023

2 étudiants en sciences infirmières élus au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

2025

Est ce que tous les ESI auront le droit de vote ?

Qu'en est-il des étudiants IPA, IBODE, IADE, IPDE etc. ?

Infrastructures universitaires



APPORTS PÉDAGOGIQUES

ENT / Bibliothèque universitaire (frais supplémentaires) / accès à la culture / carte étudiante / service sanitaire / etc.

SERVICES DE SANTÉ / SPORT

SUAPS / SSU - SSE / SUMPS

RESTAURATION ET AUTRES SERVICES

logement / restaurants universitaires / restauration à tarif social

Nombre d'IFSI	IFSI Contacté	Réponses	Carte étudiante reçue	SSU	SUAPS	BU	RU	RU 1€	ENT
	33	28	14	10	11	14	12	10	24
36	92%	78%	39%	28%	31%	39%	33%	28%	67%

recensement FNEFI sur l'accès services universitaires pour l'année 22-23, effectué en décembre 2022

PRISE EN COMPTÉ DE LA DISTANCE

Le premier moyen de répondre aux droits des étudiants infirmiers c'est en prenant en compte la délocalisation des établissements de formation et comment pallier cet éloignement géographique !



Données au National					
Synthèse	Nombre IFSI	Nombre IFSI Délocalisés	ESI Total	ESI Délocalisés	Moyenne KM Délocalisation
	337	311	81212	71918	61,93
Pourcentage	100,00%	92,28%	100,00%	88,56%	

Record : 239km de l'université !



Avez-vous des questions ?

Merci !